

À QUAND UNE ÉPARGNE-PENSION 3E PILIER VRAIMENT DURABLE ?

DÉCEMBRE 2024



Financité

Décembre est là, les investisseur-se-s font le bilan de l'année. Vous souhaitez épargner pour votre pension, mais pas n'importe où, dans un produit avec des valeurs durables ? Cette analyse cible les produits du 3eme pilier soit les 17 fonds d'épargne-pension existants sur le marché et les assurances pensions. Pour les premiers, spoiler : aucun n'a un objectif d'investissement durable (article 9 du règlement SFDR) et, après examen, tous contiennent des actifs douteux. Pour les secondes, il n'en existe aucune liste exhaustive et les seuls indicateurs qui pourraient aider à faire le tri sur la durabilité sont faibles.

En quelques mots :

- Rappel sur la pension et ses différents piliers
- Des fonds de pension « vert clair »
- Des assurances pension « vert clair »

Mots clés liés à cette analyse : investissement durable, investissement socialement responsable, épargne, pension

1. L'épargne-pension en Belgique

L'épargne-pension en Belgique consiste à mettre en place une stratégie sur le long terme pour anticiper le moment de la retraite où les revenus du travail s'arrêtent.

En général, on distingue quatre piliers de pension :

1. la pension légale, fournie par l'Etat ;
2. la pension extralégale, complémentaire ou assurance groupe gérée par les entités employeuses ou une Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI) qui redirigent une partie des revenus de l'indépendant·e ;
3. l'épargne individuelle, qui a une visée long terme, est sujette à une déduction fiscale et se matérialise sous forme de fonds de pension ou d'assurance d'épargne-pension et
4. toute autre forme d'épargne, sans avantage fiscal.

La pension légale est basée sur un système de répartition et de solidarité. Les cotisations des personnes qui travaillent financent les pensions des personnes qui ne travaillent plus. Ce système, qui prône la solidarité entre les générations, est toutefois appelé à se réduire à cause du vieillissement de la population¹.

Pour ce qui est de **la pension extralégale**, tou·te·s les travailleur·se·s n'y ont pas droit. En effet, la loi n'oblige pas une entité employeuse à fournir une assurance groupe pour son

¹ Provost, C. Le système des pensions par pilier ou la sécurité sociale à l'épreuve du capitalisme. Financité 2018. Disponible sur : <https://www.financite.be/fr/reference/le-systeme-des-pensions-par-pilier-ou-la-securite-sociale-lepreuve-du-capitalisme>

personnel.

La population active belge a ainsi tendance à se tourner vers d'autres piliers. Le **troisième pilier** consiste de deux types d'épargne-pension, tous deux basés sur un système de capitalisation :

- l'assurance épargne-pension auprès d'une compagnie d'assurance ;
- le fonds d'épargne-pension auprès d'une banque.

Enfin, le **quatrième pilier** est défini par Wikifin comme « toutes les formes d'épargne individuelle qui vous permettent de constituer une petite poire pour la soif sans qu'elles ne soient encouragées fiscalement : les comptes d'épargne et comptes à terme, les bons d'État, les placements en actions, en obligations et dans des fonds communs de placement ou encore de l'immobilier »¹.

2. Deux types de produits dans le troisième pilier

Cette analyse vise à examiner le troisième pilier sous l'angle de la durabilité. Comme le définit la FSMA², « le fait de pouvoir bénéficier des réductions fiscales en question est réservé à deux « véhicules » spécifiques, à savoir :

- une assurance vie auprès d'une entreprise d'assurances (épargne-pension et épargne à long terme), ainsi que
- la détention de parts dans un fonds d'épargne-pension proposé par une banque (épargne-pension). »

Nous examinons plus particulièrement les fonds d'épargne-pension, car il est possible d'avoir accès au portefeuille d'actifs investis, contrairement aux produits d'assurance épargne-pension.

Sur le marché belge, au 31/12/2023, l'offre du troisième pilier se compose, d'une part, de **17 fonds d'épargne-pension**, tous classés en « article 8 » selon le règlement sur la divulgation des informations relative à la finance durable (SFDR)³. Pour rappel, le SFDR est le règlement européen concernant les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers. L'objectif est que toute personne qui investisse puisse facilement reconnaître :

- des produits financiers « article 8 » qui, sans avoir un objectif de durabilité précis, promeuvent des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance (ESG), ce sont les produits dits « vert clair » ;
- les produits financiers « article 9 » qui ont un objectif d'investissement durable, ce

² La FSMA ou Financial Services Market Authority est l'Autorité belge des marchés financiers.

³ C'est-à-dire le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

sont les produits dits « vert foncé ».

Nous proposons ci-dessous une analyse des portefeuilles malgré le fait qu'aucun fond d'épargne-pension ne se classe en « article 9 »⁴.

Le segment a connu une légère croissance de +1,35% entre 2019 et 2022.

Il existe d'autre part un grand nombre non-recensé d'**assurances épargne-pension**. Comme le précise la FSMA par réponse écrite à notre question : « pour ce qui concerne les contrats d'assurance commercialisés par les assureurs, aucun organisme public ne répertorie l'entièreté des contrats d'assurance vie (qu'ils aient trait au 3^{ème} ou au 4^{ème} pilier de pension) commercialisés en Belgique. Généralement les assureurs publient sur leur site internet les différents produits d'assurance qu'ils commercialisent. » Ces assurances pensions sont de divers types : branche 21⁵, branche 23, etc.

La FSMA explique exercer « un contrôle a posteriori sur les produits d'assurance, et ce au départ d'une approche fondée sur les risques. Dans ce cadre, la FSMA mène tant des enquêtes menées sur un thème déterminé que des contrôles ciblés (i.e. un contrôle réactif, initié en réponse à un événement donné ou à un problème constaté). Les assureurs et les intermédiaires d'assurance sont tenus de répondre aux demandes d'informations de la FSMA endéans le délai fixé par celle-ci et de transmettre tous les documents demandés. »

Sans liste exhaustive, il paraît compliqué d'analyser la situation. Nous proposons toutefois une rapide analyse sur base de deux indicateurs.

Au total, ce troisième pilier représente environ 37,5 milliards d'euros aux derniers chiffres disponibles fin 2022⁶. La progression est moindre comparée aux années précédentes, sans doute du côté des assurances due à la pandémie, mais cette explication ne tient pas concernant les fonds d'épargne-pension qui connaissent une baisse significative à fin 2022. Celle-ci pourrait en revanche être due aux « mauvaises performances du marché boursier suite aux événements en Ukraine et à la crise énergétique qui s'en est suivie » comme a commenté la FSMA pour les fonds de pensions professionnels.

Ainsi, les montants sous gestion ont cru de manière soutenue depuis 2012 en ce qui concerne les assurances épargne-pension pour atteindre 15,7 milliards d'euros à fin 2019, mais ensuite la pandémie a fait plonger les chiffres à 14,8 à fin 2020 pour remonter à 15,5 milliards d'euros à fin 2022.

Du côté de l'encours des fonds d'épargne pension, il suit la même tendance ascendante pour atteindre un sommet à fin 2021 de 25,6 milliards d'euros - hormis deux baisses notables, l'une

⁴ Contrairement à notre rapport sur l'investissement socialement responsable où nous avons décidé de limiter le périmètre à seuls les fonds vert foncé, l'offre vert clair étant vraiment trop importante et de moindre qualité.

⁵ Pour rappel, la grande différence entre les assurances branche 21 et 23 se situe dans les risques que prennent les souscripteurices. Pour les branches 21, le rendement est garanti contrairement au branche 23 notamment. Wikifin résume ici ses différences : <https://www.wikifin.be/fr/epargner-et-investir/produits-dinvestissement/produits-dassurances/quelles-sont-les-differences>

⁶ Aperçu du secteur 2022, slide n°46 "IRP par rapport aux assurances groupe, aux assurances dirigeants d'entreprise et au troisième pilier", FSMA. Disponible sur : <https://www.fsma.be/fr/statistiques-des-operations-des-institutions-de-retraite-professionnelle>

fin 2018 à 21,3 milliards d'euros et l'autre à fin 2022 à 22 milliards d'euros⁷.

3. 17 fonds d'épargne-pension « vert clair » gérés par 6 gestionnaires

Comme mentionné plus haut, les produits d'épargne-pension, issus des banques ou des assurances, fonctionnent sur un système de capitalisation. Cela signifie que l'argent rassemblé est investi dans des portefeuilles composés de divers produits financiers, tels que des obligations ou des actions, dans le but que le capital placé prenne de la valeur.

Un examen exhaustif des 17 fonds de pension disponibles sur le marché belge nous apprend que tous se classent selon l'article 8 du SFDR, soit « vert clair » au regard de la durabilité version européenne. Il n'y a aucun produit qui ait un véritable objectif d'investissement durable (article 9 du règlement SFDR), les fameux produits « vert foncé ». Pourtant, l'appétence de la clientèle pour la durabilité se confirme car, en 2018, seuls trois produits se déclaraient « durables ». En 2020, ce nombre passait à quinze. Aujourd'hui, tous affirment prendre en compte la durabilité de manière plus ou moins légère.

À l'examen des actifs en portefeuille, nous dressons un triste constat : tous ces fonds « vert clair » investissent dans des actifs néfastes sur un plan ou l'autre au niveau sociétal. Certains gestionnaires de ces fonds de pension peuvent également mieux faire concernant l'accessibilité des documents.

La plupart des fonds d'épargne-pension fonctionnent (sauf Argenta et Hermès qui n'en ont que deux et vdk bank qui n'en a qu'un) avec trois stratégies de risque : défensif, balancé et stable, sous forme de compartiments ou de fonds.

Pour Crélan et Metropolitan-Rentastro, ils investissent dans des fonds masters, sauf Metropolitan-Rentastro Sustainable Growth. Cette situation s'explique par un jeu de fonds dit « maître » et « nourricier »⁸. Le tableau synthétise la situation :

⁷ Ou 16,047 milliards d'euros pour les assurances et 21,23 milliards d'euros pour les fonds selon les chiffres d'Assuralia. Ces chiffres divers doivent s'expliquer par une méthodologie différente.

⁸ Pour plus d'information, voir l'analyse Durabilité des fonds d'épargne-pension, réalité ou libellé ? p.6. https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/epargne_pension_durable_-_ac_-_8.12.20bis.pdf

L'analyse se compose d'un examen du portefeuille.

Le fonds est géré par :	Dénomination	Compartiments	Fonds master	Montants au 30/06/2024 *
Arvestar Asset Management	Argenta Pension Fund Defensive			335.644.908
	Argenta Pension Fund			3.010.250.710
Belfius Investment Partners	Belfius Pension Fund Balanced Plus			1.041.609.151
	Belfius Pension Fund High Equities			2.043.964.827
	Belfius Pension Fund Low Equities			476.245.205
KBC Asset Management	Pricos Responsible Investing			6.045.649.680
	Pricos Defensive Responsible Investing			309.380.236
	Pricos SRI			236.164.154
ING Solutions Investment Management S.A.	Star Fund	3 compartiments : Star Fund Moderate Star Fund Balanced Star Fund Active		4.598.901.482
BNP Paribas Asset Management Belgium	BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced			3.938.679.535
	BNP Paribas B Pension Sustainable Growth			868.575.879
	BNP Paribas B Pension Sustainable Stability			491.297.565
	Crelan Pension Fund	3 compartiments : 1/ SUSTAINABLE BALANCED 2/ SUSTAINABLE GROWTH 3/ SUSTAINABLE STABILITY	Investit dans : BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED METROPOLITAN RENTASTRO SUSTAINABLE GROWTH BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY	442.479.001
	Metropolitan-Rentastro	3 compartiments : 1/ SUSTAINABLE STABILITY 2/ SUSTAINABLE BALANCED 3/ SUSTAINABLE GROWTH	Investit dans : BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED actions et obligations	1.172.772.507
Capfi Delen Asset Management	Hermes Fonds De Pension			173.888.898
	Interbourse Hermes Fonds De Pension			37.538.905
	VDK Pension Fund			151.327.633
* Sauf pour Belfius, où seuls les rapports au 31/12/2023 sont disponibles à l'écriture de ces lignes.				25.374.370.277

Nous allons voir dans cette analyse quels sont les actifs sélectionnés dans ces fonds d'épargne-pension et ce qui pose problème par rapport à la notion de « socialement responsable ».

Historiquement, c'est **vdK bank** qui a initié une politique d'investissement durable pour son fonds d'épargne pension vdk Pension Fund. Peu de temps après, les fonds **Belfius** auraient opté pour une politique socialement responsable en 2016. Suite à un appel de FairFin au secteur financier en 2017, **KBC** construit une version « socialement responsable » de son fonds de pension KBC Pricos en début de 2018. Fin de la même année, **ING Solutions Investment**

Management S.A., dit transformer son fonds d'épargne-pension phare Star Fund à l'investissement socialement responsable. **BNP Paribas** gère cinq fonds, soit neuf compartiments, qui adoptent depuis 2019 une politique socialement responsable. Enfin, selon toute vraisemblance, il semblerait que Arvestar Asset Management (fonds de pension **Argenta**) et Capfi Delen (fonds de pension **Hermès**) aient profité du SFDR pour ajuster les fonds aux standards du vert clair, article 8, en 2022.

3.1 Encore trop d'euros mal investis

De manière relative, des actifs néfastes se retrouvent à, en moyenne, 1,07 % du montant total investi par les 17 fonds de pension « vert clair », soit entre 0,33 et 3,73 %.

Ces actifs néfastes sont des entreprises et/ou des États des entreprises de droit belge ou de droit étranger, des États ou des organismes internationaux à propos desquels il existe des indices sérieux qu'ils se rendent coupables comme auteur, co-auteur ou complice, ou qu'ils tirent avantage d'actes repris et prohibés par les conventions internationales ratifiées par la Belgique dans les domaines humanitaire, civil, social, environnemental et de gouvernance. Ils sont repris sur la liste noire droits fondamentaux de Financité qui se construit par la sélection et la compilation de listes noires publiques, publiées par des organismes fiables.

Au premier abord cela peut sembler peu, mais le chiffre global est plus affolant : cela représente près de 282 millions d'euros, soit entre 102 000 euros et 115 millions d'euros par fonds ! Il reste difficile de comprendre comment les politiques d'investissement des différents fonds jouent sur la sélection des actifs car tant le classement en chiffres absolus :

Fonds	Gestionnaire	Montants totaux des actifs sur liste noire	Montants totaux	% des actifs sur liste noire
Metropolitan-Rentastro Stability	BNP Paribas Asset Management Belgium	102.985	22.014.737	0,47%
Star Fund Active	ING Solutions Investment Management S.A.	140.938	18.171.404	0,78%
Crelan Pension Fund Sustainable Stability	BNP Paribas Asset Management Belgium	158.820	33.950.243	0,47%
Star Fund Moderate	ING Solutions Investment Management S.A.	178.119	34.616.654	0,51%
Metropolitan-Rentastro Balanced	BNP Paribas Asset Management Belgium	315.101	50.331.205	0,63%
Crelan Pension Fund Sustainable Balanced	BNP Paribas Asset Management Belgium	597.158	95.384.077	0,63%
Interbourse Hermes Fonds De Pension	Capfi Delen Asset Management	712.522	26.019.539	2,74%
BNP Paribas B Pension Sustainable Stability	BNP Paribas Asset Management Belgium	2.014.591	488.203.716	0,41%
VDK Pension Fund	Capfi Delen Asset Management	2.112.596	149.250.613	1,42%
Crelan Pension Fund Sustainable Growth	BNP Paribas Asset Management Belgium	2.354.255	316.254.914	0,74%
Belfius Pension Fund Low Equities	Belfius Investment Partners	2.422.623	474.157.226	0,51%
Pricos Defensive Responsible Investing	KBC Asset Management	2.981.113	309.596.213	0,96%
Argenta Pension Fund Defensive	Arvestar Asset Management	4.184.907	331.032.983	1,26%
Pricos SRI	KBC Asset Management	4.363.493	236.305.792	1,85%
BNP Paribas B Pension Sustainable Growth	BNP Paribas Asset Management Belgium	5.348.325	840.942.382	0,64%
Hermes Fonds De Pension	Capfi Delen Asset Management	6.327.126	169.444.288	3,73%
Metropolitan-Rentastro Growth	BNP Paribas Asset Management Belgium	7.471.740	2.235.954.654	0,33%
Belfius Pension Fund Balanced Plus	Belfius Investment Partners	9.286.739	1.041.609.151	0,89%
BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced	BNP Paribas Asset Management Belgium	21.346.297	3.936.109.132	0,54%
Belfius Pension Fund High Equities	Belfius Investment Partners	23.624.530	2.050.189.333	1,15%
Star Fund Balanced	ING Solutions Investment Management S.A.	28.060.506	4.546.113.424	0,62%
Argenta Pension Fund	Arvestar Asset Management	41.975.514	2.996.885.479	1,40%
Pricos RI SR	KBC Asset Management	115.474.208	5.979.417.190	1,93%
Total général		281.554.204	26.381.954.348	1,07%

Que ce soit en pourcentage des montants investis comme en montant relatif, aucun gestionnaire d'actif ne se distingue nécessairement d'un autre :

Fonds	Gestionnaire	Montants totaux des actifs sur liste noire	Montants totaux	% des actifs sur liste noire
Metropolitan-Rentastro Growth	BNP Paribas Asset Management Belgium	7.471.740	2.235.954.654	0,33%
BNP Paribas B Pension Sustainable Stability	BNP Paribas Asset Management Belgium	2.014.591	488.203.716	0,41%
Metropolitan-Rentastro Stability	BNP Paribas Asset Management Belgium	102.985	22.014.737	0,47%
Crelan Pension Fund Sustainable Stability	BNP Paribas Asset Management Belgium	158.820	33.950.243	0,47%
Belfius Pension Fund Low Equities	Belfius Investment Partners	2.422.623	474.157.226	0,51%
Star Fund Moderate	ING Solutions Investment Management S.A.	178.119	34.616.654	0,51%
BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced	BNP Paribas Asset Management Belgium	21.346.297	3.936.109.132	0,54%
Star Fund Balanced	ING Solutions Investment Management S.A.	28.060.506	4.546.113.424	0,62%
Crelan Pension Fund Sustainable Balanced	BNP Paribas Asset Management Belgium	597.158	95.384.077	0,63%
Metropolitan-Rentastro Balanced	BNP Paribas Asset Management Belgium	315.101	50.331.205	0,63%
BNP Paribas B Pension Sustainable Growth	BNP Paribas Asset Management Belgium	5.348.325	840.942.382	0,64%
Crelan Pension Fund Sustainable Growth	BNP Paribas Asset Management Belgium	2.354.255	316.254.914	0,74%
Star Fund Active	ING Solutions Investment Management S.A.	140.938	18.171.404	0,78%
Belfius Pension Fund Balanced Plus	Belfius Investment Partners	9.286.739	1.041.609.151	0,89%
Pricos Defensive Responsible Investing	KBC Asset Management	2.981.113	309.596.213	0,96%
Belfius Pension Fund High Equities	Belfius Investment Partners	23.624.530	2.050.189.333	1,15%
Argenta Pension Fund Defensive	Arvestar Asset Management	4.184.907	331.032.983	1,26%
Argenta Pension Fund	Arvestar Asset Management	41.975.514	2.996.885.479	1,40%
VDK Pension Fund	Capfi Delen Asset Management	2.112.596	149.250.613	1,42%
Pricos SRI	KBC Asset Management	4.363.493	236.305.792	1,85%
Pricos RI SR	KBC Asset Management	115.474.208	5.979.417.190	1,93%
Interbourse Hermes Fonds De Pension	Capfi Delen Asset Management	712.522	26.019.539	2,74%
Hermes Fonds De Pension	Capfi Delen Asset Management	6.327.126	169.444.288	3,73%
Total général		281.554.204	26.381.954.348	1,07%

3.2 Des entreprises aux pratiques néfastes

Les résultats du screening du portefeuille avec la liste noire Financité sont sans appel. Dans des fonds durables, ce type d'entreprises ne devraient pas avoir leur place :

Dénomination actif	Droit enfreint	Montants investis par les 17 fonds
Amazon	gouvernance	112.998.576
Adidas	social	52.403.757
Industria de Diseno Textil (Inditex)	social	41.294.837
Booking Holdings Inc.	humanitaire	29.462.142
Alstom SA	humanitaire	16.922.170
Walmart	social	12.340.254
Chili	civil	7.497.766
Target Corporation	social	1.230.208
Tesco	social	1.146.538
BASF	environnement	722.960
ArcelorMittal SA	social	448.770
Japon	civil	316.296
Etats-Unis	civil	226.418
Duke Energy Corporation	environnement	193.840
Tesla	social	184.710
Rio Tinto	social	123.084
BHP Group	social	106.276
Roumanie	gouvernance	103.778
Altice Europe Nv	humanitaire	74.820
Anglo American	civil	50.201
Fast Retailing	social	47.056
Freeport McMoRan Copper & Gold Inc.	environnement	45.365
Starbucks	social	43.601
Airbnb Inc.	humanitaire	42.462
<i>Mix de quelques-unes des entreprises ci-dessus par le jeu des fonds masters et nourriciers</i>		3.528.319
		281.554.204

La lettre satirique « En toute mauvaise foi » d'Alain Vestir publiée chaque trimestre dans Financité Magazine explique plus en détails pourquoi, par exemple, Amazon⁹ est épinglée concernant sa gouvernance, Tesla¹⁰ ou encore Walmart¹¹ concernant le droit social.

4. 22 assurances pension « vert clair » et labellisées

Concernant les assurances pension, le choix est encore plus cornélien. Il n'existe pas de liste exhaustive et les assurances font comme bon leur semble, en tout cas, elles n'ont pas

⁹ Voir le Financité Magazine 71, https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/fmag71_web.pdf p.8.

¹⁰ Voir le Financité Magazine 67, <https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/fmag67-web.pdf> p.8

¹¹ Voir le Financité Magazine 61 https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/fmag61_web.pdf p.8.

l'obligation de publier une liste des actifs dans lesquelles elles investissent. Donc aucun moyen de savoir quel type d'entreprises sont sélectionnées. Les politiques sont toutefois disponibles, ainsi que diverses déclarations généralistes, mais rien de très concret au final.

Deux indicateurs nous aident toutefois à faire un tri, vers, on l'espère, plus de durabilité.

Il s'agit, d'une part, du classement du règlement SFDR. C'est quelque chose à demander lorsque que vous souscrivez à une assurance pension. A notre connaissance, après quelques coups de sonde sur le site « Guide-épargne »¹², pas de chance, ils semblent s'être tous classés au mieux article 8, « vert clair », donc sans objectif de durabilité. Difficile avec ce seul indicateur d'orienter un choix vers de la durabilité.

Second indicateur sur lequel se baser : certaines assurances ont obtenu le label Towards Sustainability¹³, qui s'il n'est pas parfait, indique tout de même chercher à vérifier un certain nombre de critères de durabilité¹⁴.

Nous recensons ainsi sur ce site 22 assurances article 8¹⁵ :

- 17 assurances de la branche 21 et
- 4 assurances de la branche 23.

Malheureusement, quand nous examinons de plus près les cartes d'identité de ces fonds, nous nous heurtons très vite à une série de champs, pourtant très intéressants, par exemple sur l'exposition aux secteurs controversés ou des indicateurs d'impact négatifs, qui sont actuellement notés « Données pas encore disponibles ». Dommage, mais il semblerait que même lorsque ces produits d'assurances obtiennent le label Towards Sustainability, l'opacité règne... Faut-il croire à ce dit label sur parole ? Nous vous en laissons juges.

5. Un manque cruel d'informations pour les citoyen-ne-s engagé-e-s

L'encours de ce troisième pilier croit pour atteindre 37,5 milliards d'euros à fin 2022. Sur la partie qui concerne uniquement les fonds d'épargne-pension, cela représente 22 milliards d'euros.

L'offre de fonds d'épargne-pension dits durables continue à s'étoffer en nombre, car tous se classent en article 8 « vert clair » de la réglementation SFDR, mais la qualité n'est pas au

L'offre contient des actifs néfastes ou reste trop opaque.

¹² https://www.guide-epargne.be/epargner/epargne-pension.html?gad_source=1&gclid=Cj0KCOiA3sq6BhD2ARIsAJ8MRwVD5yxTizqIMYxNkfU3xxbVNDaiAw6KWY967wWoNHHJICokiB-QAKIaAt7EEALw_wcB

¹³ Le label Towards Sustainability, initié par la Fédération belge du secteur financier, vise "à rassurer les investisseurs potentiels sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables".

¹⁴ Voir leur méthodologie :

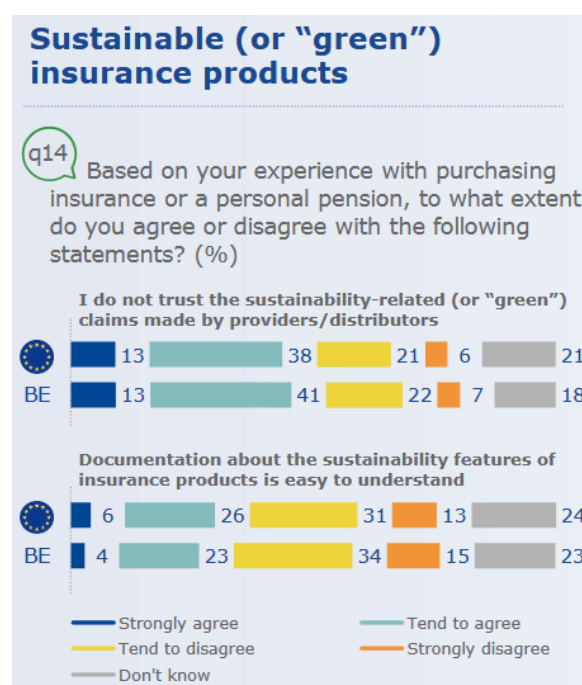
https://towardssustainability.be/public/TowardsSustainability_QSRevision2023_Final_20230630.pdf

¹⁵ Il faut cocher dans type de produits assurance-vie branche 21 et fonds d'assurance branche 23 et noter dans le champs de recherche « pension » pour arriver à ce résultat :

<https://towardssustainability.be/fr/produits?productTypes=47303%2C47691%2C87673&search=pension>

rendez-vous lorsque l'on examine de plus près les actifs investis. Ainsi, il reste difficile de classer les fonds de manière absolue ou relative, chacun·e peut faire son choix de manière personnelle.

Côté, assurances-pension, c'est encore pire : en plus du même déplorable constat que les seuls produits proposés sont article 8, il n'y aucune transparence sur les actifs investis. Selon l'Eurobaromètre de l'Autorité européenne des assurances et des pensions, on voit d'ailleurs que 54 % des répondant·e·s belges ne font pas confiance aux annonces de durabilité des promoteurs de produits d'assurance pension (soit plus que la moyenne européenne 51 %). De même, 49 % des belges interrogé·e·s trouvent la documentation sur la durabilité des produits difficile à comprendre (contre 44 % de moyenne européenne).



Conclusion

Il est étonnant de constater que le marché ne propose pas de produits réellement durables car vous êtes toujours plus nombreux et nombreuses à nous questionner, dans le but d'épargner pour vos vieux jours de manière durable. Cette analyse se conclue malheureusement comme en 2020 : les épargnant·e·s attendent un acteur qui pourra proposer un fonds de pension ou un produit d'assurance pension réellement innovant sur les aspects sociétaux. Qui en aura le courage ?

*Annika Cayrol
Novembre 2024*

Recommandations Financité

En lien avec cette analyse, Financité plaide (notamment via son mémorandum¹⁶) pour :

FAVORISER L'INTÉRÊT DE LA COLLECTIVITÉ À MOYEN-LONG TERME

La nécessité de réorienter les flux de capitaux vers des investissements qui permettent à l'humanité de répondre aux enjeux sociétaux de l'heure, tels que le réchauffement climatique, implique de réguler en profondeur le système financier mais aussi de soutenir les acteurs et les produits financiers structurellement responsables et solidaires.

Financité demande à l'autorité fédérale d'interdire, sous peine de sanctions pénales, le financement de toute société ou État qui viole les droits fondamentaux (les droits humains, les droits sociaux, les droits civils, liés à l'environnement et à la bonne gouvernance), en se basant sur les conventions internationales ratifiées par la Belgique.

Financité demande aux autorités européenne et fédérale de contraindre les entreprises à respecter les droits humains, le droit du travail et l'environnement tout au long de leurs chaînes de valeurs ainsi que pour les activités de leurs filiales, ce qui suppose d'identifier les risques et de prévenir toute violation mais aussi de faire cesser et d'apporter les réparations nécessaires en cas de violation. Ces chaînes de valeur incluent toutes les entités avec lesquelles l'entreprise entretient une relation commerciale, que ces entités fournissent des biens ou des services (y compris les services financiers) qui participent à l'élaboration des produits ou des services de l'entreprise ou qu'elles reçoivent des produits ou des services (y compris les services financiers) de l'entreprise.

Financité demande à l'autorité européenne et fédérale d'imposer une transparence extrafinancière effective en poursuivant sans retard l'élaboration d'une taxonomie sociale et environnementale sur la base de justifications scientifiques solides et dans le respect des recommandations des experts mais aussi en développant des outils, comme l'Ecolabel européen, qui permettent d'identifier les produits et services qui satisfont à des exigences ambitieuses en lien avec cette taxonomie.

¹⁶ <https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/memorandum-2023-web.pdf>

A propos de Financité

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun-e, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteur·rice·s et consommateur·rice·s et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du mouvement Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'asbl Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.
